



LANNILIS

L'an 1019, Guillaume, chapelain de l'Evêque de Léon, Eude, lui dédiait une *vie* de saint Gouesnou qu'il venait d'écrire. Dans cette *vie*, il est dit que le père de saint Gouesnou, *Tudogilus* ou *Tugdonius*, aborda en Bretagne, et bâtit un oratoire « *in finibus Plebe denarii inter Bazlanandum et Doenaum fluvios* », sur les confins de *Ploudiner*, entre les rivières *Balaznant* (l'Aber-Benoît) et *Doen*, aujourd'hui l'Abervrac'h. L'oratoire prit le nom de son fondateur et est devenu le prieuré de *Loctudon* ou *Lothunou*, dépendant de Saint-Mathieu fin de terre, situé sur la paroisse de Lannilis.

Ploediner était le nom de cette portion de territoire comprenant actuellement les paroisses de Lannilis et de Landéda, avec *Broennou*, sa trêve.

Lors de l'enquête pour la canonisation de saint Yves, nous voyons figurer, en 1371, un sieur Henry de Kéraldanet « *armiger parochianus de Ploudiner* », diocèse de Léon (1).

(1) Voir l'intéressant travail de M. JOURDAN DE LA PASSARDIÈRE sur la *Topologie des paroisses de Léon*, dans l'*Echo paroissial de Brest*,

Et cependant déjà, comme le montre le Pouillé de M. Longnon, au xiv^e siècle, les paroisses de Landéda et de *Lanna Ecclesiæ* (Lannilis) coexistaient avec cette dénomination de *Ploediner* pour désigner la région elle-même.

Les continuateurs d'Ogée disent que *Diner* ne serait autre que *Tinidor* ou *Ténénan*, fondateur de Plabennec et évêque de Léon, qui, d'ordinaire, est représenté aux pieds de son maître, saint Carantec. Or, nous dit M. de Kerdanet (A. G. 516), au xvii^e siècle, un recteur de Lannilis nous montrait l'image de saint Pierre, patron de la paroisse, représenté avec un moine à ses pieds, « comme qui dirait un religieux du prieuré de Loctunou ». N'était-ce pas plutôt l'ancienne statue de saint Diner aux pieds de saint Carantec, dont on aurait fait saint Pierre, en changeant simplement l'inscription ?

Sur un missel à l'usage de Paris, conservé à Lannilis, se trouvent plusieurs notes manuscrites, latines et françaises, écrites par M. Goulven L'Hostis, recteur de 1602 à 1637, qui, pendant sa longue carrière, aimait à consigner les faits intéressant sa paroisse. M. de Kerdanet en a donné une partie (*loco citato*), mais nous préférons nous en rapporter, pour le latin surtout, à la lecture faite de ce manuscrit par M. de la Rogerie, qui en a fait un relevé exact qu'il a eu la complaisance de nous communiquer.

C'est, d'abord, une sorte de procès-verbal de la consécration de l'église :

« Anno Domini 1516 (1), die veneris XXV Martii, in quo cantatur ad introituum missæ, fac mecum signum (2) in feria VI^a in medio quadragesimæ, ecclesia parochialis, per venera-

(1) L'année 1516 commençait alors à Pâques, qui, cette année, avait lieu le 23 Mars, et se terminait à la Pâque suivante, 1517, qui avait lieu le 12 Avril.

(2) C'était l'introït de la messe du vendredi après le troisième dimanche de Carême, mais il est à remarquer que ce vendredi ne tombait pas le 25 Mars, mais le 20. xx (v) vient donc d'une faute de transcription.

bilem antistitem Su Brioci et circumscriptionem (pour circonspectum) Oliverium du Chastel (1), fuit dedicata. Assistentibus et presentibus viris Gabriele de Castro ejusdem nepote, D^{no} du Rascor fabrica, D^{no} de Mercadec, D^{no} de Kerpabu, D^{no} de Kerengar, magna parte universitatis ecclesie parochialis predictae. J. Golvino Ostiz hæc fideliter rescripta sunt. »

M. l'abbé Goulven consigne ensuite différents faits contemporains.

« La grande cloche, nommée *Jacq* pour respect de noble Jacques Bélégant, S^r de Kerpabu, fut jetée en fonte le commencement de Septembre 1626.

« Dame Anne de Périen, dame à présent de Kerpabu, a fait son entrée à Kerpabu le 25 Août 1646.

« Faisant réparer la chapelle d'argent (reliquaire) qui était fort descheu, de nos reliques ; il a fallu retirer les reliques, ce qui s'est fait en présence de quatre de nos prêtres, et ainsi remis, la chapelle estant réparée, les titres et écriteaux sur, les reliques sont comme ensuit :

« *De lapide tecta Sanguine Christi.*

« *De reliquiis S. Pauli Apostoli S. Lucii papæ et m.*

« *De reliquiis quatuor coronatorum martyr. Sunt quedam fragmenta indumentorum creditur, et aliquorum Sanctorum, nec de illis titulum reperimus.*

« Je, povre réparateur de ce que dessus, Golvin Ostiz, pretre tres indigne, receut la dite chapelle réparée et remise de ses bris le 5 Février 1646.

« Le cimetière est béni par le R. Lostis, le dimanche 12 Août 1640. L'oratoire fondé le 8 Février 1641, béni le 17 Août 1644. Yves Roudaut, architecte. »

Lannilis possédait, dans un lieu nommé *Trobérou*, une

(1) Olivier du Chastel fut effectivement évêque de Saint-Brieuc, du 20 Mars 1506 au 16 Mai 1525, jour de sa mort. Et ce serait, sans doute, sur la demande de son neveu Gabriel du Chastel qu'il serait venu consacrer l'église de Lannilis.

chapelle qui a joué un grand rôle dans l'histoire de la paroisse. Son existence remontait au moins au ^{xv}^e siècle, et elle était, sous le vocable de Notre-Dame, grandement honorée en ce lieu, sous le titre de Notre-Dame de Trobérou.

La chapelle était à égale distance entre le bourg de Lannilis et le manoir de Kerpabu, où résidaient les sieurs de Bellingant, dès le ^{xv}^e siècle, et qui y avaient droit de prééminence, par suite de la concession à eux faite, en 1601, par les anciens seigneurs de Maillé Carman.

De là, d'un côté, prétentions par les sieurs de Bellingant d'en faire une chapelle dépendante de Kerpabu ; de l'autre, opposition des Recteurs de Lannilis, qui veulent toujours la considérer comme chapelle publique dont l'administration relève du général et de l'Evêché. Ce fut une suite de contestations, qui nous sont exposées par l'un des recteurs, Jean Perrot (1718-1736) ; il nous a laissé, à ce sujet, un mémoire dont nous allons extraire les renseignements qui suivent :

« On ne sait en quel temps ni à quelle occasion cette chapelle a été bâtie, mais on voit bien qu'elle est antique par les anciens inventaires des biens de cette chapelle. »

Vers l'an 1530, écuyer Christophe Gourio, sieur du Rouazle, ne dédaignait pas d'en être fabrique.

« En 1582-1584, elle avait de l'argent à prêter, » car « il y tombe beaucoup d'offrandes par la piété des fidèles », et dès l'an 1587, « il y avait, dans la chapelle de Trobérou, deux calices d'argent et des ornements de velours, avec tuniques et dalmatiques, ce qui ne se voyait alors que dans les églises riches ».

« Le 16 Avril 1560, Nicolas Trobérou et Marguerite Guéguen y fondèrent trois messes à perpétuité. »

« La même année, 19 Mai 1560, Catherine Laouënan, veuve de Jan Le Floc'h, y fonda une messe de Notre-Dame, à perpétuité. »

« Le 13 Janvier 1593, noble homme Jan de Kerozven y fonda deux services à trois prêtres. »

« De tout temps immémorial, il y a eu des marguilliers en la chapelle de Trobérrou, qu'on nommait aussy gouverneurs ou syndics, c'est avec eux que les susdits fondateurs de services ont traité dans leurs contrats de fondation. »

« On ne peut raisonnablement douter qu'anciennement les gouverneurs de Trobérrou ne fussent nommés par les paroissiens de Lannilis, et qu'ils ne rendissent leurs comptes devant eux, selon le droit commun. »

La chapelle de Trobérrou ne peut pas être considérée comme trêve, car elle est trop près de l'église paroissiale, et trop loin du manoir de Kerbabu, pour être appelée chapelle domestique. C'est une chapelle publique de la paroisse, qui a droit d'en vérifier les comptes.

Telles sont les conclusions de M. Perrot.

Il nous apprend, de plus, que ce n'est que depuis une centaine d'années (1601) que les sieurs de Bellingant peuvent se dire fondateurs et premiers prééminenciers de la chapelle de Trobérrou, et à l'appui il cite l'acte par lequel

« H^r et P^t messire François de Maillé, comte, chevalier de l'Ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et dame Claude de Kermavan, son épouse ; S^r et dame de Lislette du Chastel d'Homerville romain ; comte et comtesse de Kermavan de Seizploué, etc., demeurant en leur château du Bois, paroisse de Plounévez, d'une part ;

« Et noble homme Jehan Bellingant, S^r de Kerpabu, paroisse de Lannilis. Laquelle dame o l'autorité de son mari, en considération des bons et agréables services qui lui ont été faits par le dit Bellingant, étant notre sénéchal de Kermavan, et ses prédécesseurs nous ayant tous servis, a donné au dit Bellingant, à titre de simple donaison irrévocable, le droit de prééminence et fondation appartenant à la dite dame en la chapelle de Notre-Dame de

Trobérrou, au dit château du Bois, le 13 de Septembre 1601. »

Ce qui favorisa les prétentions du S^r de Bellingant sur la chapelle de Trobérrou et l'administration sans contrôle des offrandes qu'on y versait, c'est qu'à cette époque, 1602, on nomma comme Recteur de Lannilis un prêtre qui était sous la dépendance des sieurs de Bellingant. Voici comment s'exprime à ce sujet M. Perrot :

« Ce Recteur (M. Goulven Lhostis, 1602-1657) leur a esté en tout favorable, comme fils de fermiers de la maison, puis précepteur de MM. les enfants, parvenu enfin par leur crédit à la rectorie de Lannilis, avant même qu'il fut prêtre ; il affectionna tellement la maison de Kerbabu, qu'il aima mieux y rester toute sa vie, avec sa famille, dans une des fermes, que de venir habiter son presbytère. »

L'an 1653, les sieurs de Bellingant agrandirent la chapelle et obtinrent de l'Evêque, Mgr de Laval, l'autorisation de bénir un cimetière et d'y faire des enterrements.

L'an 1654, ils fondèrent une grand'messe à perpétuité, les dimanches et fêtes, avec aspersion d'eau bénite, pain bénit et procession autour du cimetière, avec croix et bannières qui furent achetées à cette intention ; ils obtinrent même la permission d'y faire dire la messe les quatre grandes fêtes de l'année.

A la mort de M. Lhostis, son successeur, M. Meryen, « trouvant dans la chapelle de Trobérrou une forme de gouvernement si peu ordinaire, y forma des oppositions, surtout pour les enterrements, » et c'est sans doute à raison de ces difficultés « avec quelques seigneurs de la paroisse, » comme nous le dit M. de Kerdanet (A. G.), que M. Meryen donna sa démission, en 1662, pour devenir chanoine de Sainte-Anne de Lesneven.

Les recteurs successifs essayèrent de transiger et de remettre les choses en ordre, principalement pour l'ad-

ministration du temporel de la chapelle, et le 7 Juillet 1719, Monseigneur de Léon, Jean-Louis de la Bourdonnaye, en visite pastorale, ayant fait l'appel des gouverneurs de la chapelle de Trobérrou, « se sont présentés Olivier Gouez et Prigent Nicolas, gouverneurs de la dite chapelle ; nous leur avons demandé si leurs comptes étaient en état, ils nous ont répondu que non et qu'ils ne rendaient point de compte qu'au S^r de Bellingant. A l'endroit, nous avons demandé au S^r Recteur s'il tombait quelques offrandes dans la dite chapelle, il nous a répondu que oui. Sur ce, ouy les conclusions de notre vénérable promoteur (M. Halléguen, recteur de Pleyber-Christ), nous avons ordonné que le général de la paroisse de Lannilis nommera à l'avenir les gouverneurs de Notre-Dame de Trobérrou, et qu'ils présenteront leurs comptes à notre prochaine visite, en conformité de nos précédentes ordonnances, à faute de quoi nous déclarons que nous interdirons la dite chapelle. »

La revision des comptes était d'autant plus nécessaire que, vers cette époque, il était constaté que diverses fondations de chapellenies n'étaient plus desservies, entre autres une chapellenie fondée en 1593, de deux services à trois prêtres l'un, le premier jour de l'année, l'autre, le jour de la Décollation de saint Jean, en Août, par noble homme Jean de Kerozven, S^r du dit lieu ; et une autre chapellenie fondée par la même famille, en 1662, par noble homme David du Bois, S^r de Rozven. Or, en 1723, les représentants de cette maison, Julienne Dubois, fille d'un sieur François de Rozven, autorisée de son mari, écuyer Mathurin Le Forestier de Quillien, portait plainte au présidial de Quimper, que les fondations de ses auteurs n'étaient pas desservies depuis longtemps, quoique les gouverneurs de Trobérrou touchassent les revenus de la fondation ; le sieur de Bellingant et les gouverneurs de

Trobérrou furent donc assignés et se virent condamnés à remplir les charges imposées par les fondateurs, et en leur payer le revenu pendant vingt-neuf ans, autrement les héritiers des fondateurs pourraient réclamer les biens gages de la fondation et les mettre à la disposition de l'Evêque de Léon, pour œuvres pies et messes, soit à Lannilis soit ailleurs. Jugement rendu à Quimper, le 5 Juillet 1724, et sur appel de M. Bellingant, confirmé au Parlement de Rennes, le 16 Mars 1730.

* *

Le nombre des chapellenies ou fondations établies dans l'église de Lannilis était considérable. En voici quelques-unes.

Chapellenie de D^{lle} Julienne Kerengar, dame de Kereon, dite de Penendreff, fondée en 1615 ; présentateur, le S^r de Penendreff, puis M. de Kersauzon ; rente de 151 livres pour 80 messes, dont 48 devaient être desservies à Lannilis, les autres en la chapelle du château de Kerengar.

Chapellenie fondée par André Le Moign, en 1629, demeurant en la paroisse de *Plouavatz* (Guipavas), « à être desservie dans l'église parochiale de M. Saint Pierre de Lannilis, sur l'autel principal ».

Chapellenie de Meur, chargée d'une messe, le jeudi ; présentateur, M. Hubert de Bellingant ; titulaire, Antoine L'Escalier, clerc en 1745.

Chapellenie de Catherine Simon : présentateur, l'Ordinaire ; chargée d'une messe basse, tous les quinze jours ; titulaire en 1770, le recteur de Landéda, Jean Pérez.

Chapellenie de Marguerite Tromeur ; chargée d'une messe basse, tous les quinze jours ; l'Ordinaire présente, à la fin du XVIII^e siècle.

Le nombre de ces chapellenies était plus que doublé,

si l'on tient compte de celles qui se desservaient dans les vingt chapelles de la paroisse, dont voici l'énumération à peu près complète.

1^o Le Prieuré de Lothuznou.

La chapelle de ce prieuré, dédiée, comme nous l'avons dit, à saint Tudon, dépendait de Saint-Mathieu, O. S. B. Le revenu, valant environ 600 livres, était chargé de deux messes basses, puis d'une seule par semaine, depuis le xvi^e siècle.

A la fin du xviii^e siècle, le manoir de Lothuznou, qui devait être autrefois la résidence du Prieur, était affermé 250 livres à un sieur Le Vaillant; le lieu noble de Keraudi, ou Keroudaut, était loué pour 201 livres à Jean Le Mau-guen.

Autrefois, un religieux bénédictin était, le plus ordinairement, titulaire du prieuré; cependant, en 1743, il fut obtenu, en Cour de Rome, par Bernard-Charles-Daniel Provost Douglas de Boisbilly, chanoine de Quimper. En 1764; le titulaire était dom Anne-Auguste Bougay, O. S. B., demeurant à Marmoutiers.

2^o Notre-Dame de Trobérrou.

Nous avons déjà fait connaître la fondation de cette chapelle; nous mentionnerons ici les libéralités dont elle fut l'objet, par suite de la vénération des fidèles.

En 1560, le 16 Avril, Nicolas Trobérrou et Marguerite Guéguen, sa femme, y fondent trois messes à perpétuité.

La même année, le 19 Mai, Catherine Laouénan, veuve de Jan Floch, y fonde, à chaque fête de Notre-Dame, à perpétuité, une messe à notes répondue par trois prêtres.

En 1593, fondation du Sr de Kerosven, dont nous avons déjà parlé.

L'an 1611, le 22 Mai, Marie de Kerouars, dame de Kerillas, fonde à perpétuité, chaque vendredi, une messe basse.

Le 7 Février 1663, M^{me} Anne de Perrien, douarière de Kerbabu, veuve de Messire Olivier de Bellingant, voulant fonder une confrérie de Saint-Joseph, à Notre-Dame de Trobérrou, donne, à cet effet, le convenant de Cameuret, en la paroisse de Landéda, et prie MM. les Vicaires généraux de Léon, le siège vacant, de vouloir bien l'approuver, et leur montre une bulle qu'elle a obtenue, le 9 Juin 1664, d'Alexandre VII, accordant des indulgences aux confrères qui en feront partie. Alain Léon, du manoir de Trobérrou, est choisi comme gouverneur de la dite confrérie.

En 1662, chapellenie de Kerosven; une messe matinale, dont nous avons parlé.

Chapellenie de Guillaume Jestin et d'Olivier Calvez, dite de Landaunnoye, ou Penanprat; présentateur le S^r de Landaunnoye, puis les S^{rs} de Bellingant; 180 livres de revenu; desservie en la chapelle de Trobérrou.

3^o Notre-Dame de Poulfozou ou des Neiges.

Signalée par le P. Cyrille Le Pennec, sur la route de Paluden, au passage entre Lannilis et Plouguerneau. Existait encore en 1793; le 29 Juin, la cloche en est enlevée, pour la soustraire à la réquisition.

4^o Notre-Dame de Kerguiskin.

Cette chapelle, presque en ruine du temps du Père Cyrille, n'existe plus, sur les côtes de l'Aber-Benoît.

5^o Notre-Dame du Coum ou du Tavay.

Chapelle dépendante de la seigneurie du Coum, distincte de la chapelle de Tavajoc, voisine, mais située

dans la paroisse de Brouennou, aujourd'hui en Landéda ; elle appartenait, au ^{xvii}^e siècle, aux seigneurs de Coatjunval.

En 1686, on y desservait une chapellenie dont était titulaire Mathieu Le Gall, prêtre de Cornouaille, en remplacement de M. Jean Guiriec, chanoine de Sainte-Anne de Lesneven ; les présentateurs étaient primitivement les seigneurs du Coum. La pierre tombale d'un de ces seigneurs a été dernièrement transportée de Lannilis au Musée de Saint-Louis de Brest.

La chapelle fut détruite par un incendie, à l'époque de la Révolution. M. Corrigou nous dit que, d'après la tradition locale, la statue en bois de Notre-Dame du Coum fut respectée par l'incendie, mais jetée à la mer, à l'Aber-Benoît ; elle fut retrouvée par des pêcheurs, et est encore conservée.

6^o Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

Chapelle citée par le Père Cyrille ; était voisine du château de Kerdrel, il n'en reste plus de trace.

7^o Chapelle du manoir de Kerdrel.

Probablement sous le vocable de Sainte-Apolline, qui y était particulièrement vénérée. On y desservait une chapellenie dite *des Audren* ou *de Kerdrel*, fondée par Jeanne, dame de Kerlissier. La chapelle était bien conservée en 1805.

8^o Saint-Fiacre de Kerbabu.

Au manoir de Kerbabu, il y avait deux chapelles, l'une dans la cour du château, l'autre à environ 300 mètres. C'est dans cette dernière, bien probablement dédiée à saint Fiacre, que se desservait une chapellenie dite *Kerrien* ou *Bellingant de Crenou*, au revenu de 132 livres, chargée de deux messes basses par semaine.

9^o Trefily ou de Kerengar.

Chapelle où fut fondé, le 19 Avril 1531, un collège (collégiale) de quatre chapelains, dont étaient présentateurs les S^g^{rs} de Kerengar, puis en 1758, le prince de Montmorency-Tingry. La portion de chaque chapelain était de 200 livres, à charge d'une messe par jour, sur l'autel de Sainte-Marguerite, à laquelle tous les chapelains devaient assister. Autre chapellenie, dite *de Kerengar*, fondée par Jeanne du Louet de Coatjunval, damé de Kerengar, dont le titulaire, en 1775, était Claude-René de Bouillon.

10^o Sainte-Catherine de Trefflan.

On y desservait, en 1788, une chapellenie dont était titulaire Claude-Jean-Marie Duplessis du Colombier, chanoine de Chartres.

11^o Chapelle de Kerouartz.

N'est pas citée dans les anciens actes, et ne paraît pas de construction ancienne, quoique bâtie avec d'anciens matériaux d'édifices tombés en ruines.

12^o Sainte-Geneviève.

Chapelle du château de la Motte ou de Kergarec. Une chapellenie y était desservie, au revenu de 80 livres, dont étaient présentateurs les S^g^{rs} de la Motte, puis la maison de Kerguiziau Kervasdoué. Elle appartenait en 1805 à Jean-Marie Cabon.

13^o Saint-Sébastien.

La chapelle datait du ^{xvii}^e siècle ; en 1805, le Curé disait qu'elle avait été bien réparée en 1785, et qu'on y avait

grande dévotion ; mais il est probable que les réparations de 1783 n'avaient pas été bien sérieuses, car elle fut entièrement reconstruite, en 1822, avec les matériaux de la chapelle de Notre-Dame de Trobérrou.

14° *Saint-Yves.*

Chapelle du manoir de Bergot ou du Moguer ; on y desservait une chapellenie dotée d'un revenu de 90 livres, à charge d'une messe basse, tous les dimanches. (On s'y rend actuellement en procession, le lundi de la Pentecôte.) En 1744, le titulaire était Claude-René Bouillon, prêtre de Léon, et le présentateur le S^r Clerambault, S^r de Bergot, commissaire général au Port-Louis. On y desservait aussi une chapellenie fondée par Jean Hilion, prêtre, dite de Lanano et Bergot ; revenu 28 livres, à charge de 30 messes par an ; présentateurs, les S^{rs} de Kervenny-Bergot.

15° *Le Roual.*

Chapelle dédiée à Notre-Dame de Consolation, depuis sa reconstruction en 1859. Elle était autrefois desservie par un collège de quatre chapelains, dont furent successivement présentateurs les sieurs du Rouazle, puis de la Jaille. Elle appartenait, en 1805, à la famille Haligon.

16° *Mescaradec.*

Chapelle près le manoir de ce nom ; elle était la propriété des sieurs de Kergorlay, puis des Guikerneau.

17° *Oratoire dans le cimetière.*

Bâti, en 1641, par Yves Roudaut, architecte, et bénit le 17 Août 1644.

En 1820, le Curé de Lannilis signale, comme existant sur sa paroisse, les chapelles domestiques de *Saint-Guil-laume*, *Sainte-Illuminée* et *Saint-Germain*, qui se confondent peut-être avec l'une ou l'autre de celles mentionnées plus haut.

* *

En dehors de la confrérie de Saint-Joseph, signalée plus haut, Lannilis comptait la confrérie du Saint Rosaire, fondée en 1631 ; elle avait, en 1786, un revenu de 352 livres.

Celle du Saint-Sacrement, dont la dévotion devait être fort ancienne, car nous voyons, en 1609, une chapellenie dite de *Cibavit* ou de Notre-Dame de Bellingant, fondée en 1609, par un prêtre, Yves Le Meur, d'un revenu de 300 livres, à charge d'une messe solennelle, chaque jeudi de l'année, avec assistance du clergé de Lannilis, chapellenie qui fut réunie à la confrérie du Saint-Sacrement fondée par Catherine de L'Isle, dame de Kerouartz, pour tous les jeudis et le second dimanche du mois ; en 1786, revenu de 264 livres.

La confrérie des Saints-Anges, dotée par Hamon Tournon, prêtre, neveu de Michel Le Nobletz ; elle avait, en 1786, un revenu de 113 livres.

La confrérie des Trépassés, fondée en 1699, par Guy Martin, neveu et futur successeur d'Alain Cariou, comme recteur de Lannilis ; avait, en 1786, un revenu de 446 livres, sur biens immeubles.

* *

A l'enquête sur la mendicité, M. Le Duc, recteur de Lannilis, répondait comme il suit :

« Il y a dans cette paroisse environ 90 familles pauvres mendiants, qui, y compris les enfants, forment une classe

d'environ 300 personnes et à peu près un septième des habitants, mais incomparablement plus nombreuse que celle des personnes en état de leur procurer un grand secours, attendu surtout que la plus grande partie des gros propriétaires demeurent dans les villes.

« On divise cette espèce de mendiants en trois classes différentes, et on range dans la première les journaliers, les tailleurs et autres gens de métier, dont les premiers manquent souvent d'être employés, et les uns et les autres ne gagnant, pour l'ordinaire, que cinq ou six sols par jour, sont hors d'état de nourrir une famille souvent nombreuse, et c'est la plus grande classe.

« La seconde comprend 15 ou 20 personnes infirmes et autant de vieillards que le défaut de force ou de santé réduit à mendier.

« Dans la troisième classe, on compte environ cent enfants, dont les uns trop jeunes encore pour travailler, et les autres forcés par leurs parents de chercher du pain pour eux et pour ceux de leurs frères qui ne peuvent encore se le procurer. »

« Toutes les familles pauvres sont simples locataires, sans aucune terre à cultiver. Il n'y a pas, dans la paroisse, de terre vague susceptible de défrichement.

« Il n'y a point d'hôpital, mais bien un revenu annuel de 290 livres, et à la mort de la dernière demoiselle Clisson, il sera de 498 livres. Cette rente a été fondée, au profit des pauvres malades de Lannilis, par feu M^{lle} Cogenval, (Coetjunval?) représentée aujourd'hui par M. le prince de Tingry. Le capital de cette rente avait été placé, par la fondatrice, sur les aides et gabelles, et accepté par le général et corps politique de Lannilis, à charge de faire construire un hôpital, suivant délibération du 21 Décembre 1743. Cette rente a été payée exactement, excepté en 1774, où l'on fit une retenue d'un cinquième au profit de

Sa Majesté, mais qui fut remboursée, l'année suivante. La distribution s'en est faite par les gouverneurs en charge ; mais si les choses ne prennent pas une meilleure forme, le Recteur actuel espère en faire désormais la distribution.

« Le nombre des pauvres étant considérable, et celui de ceux qui pourraient leur procurer de grands secours étant petit, n'étant pour l'ordinaire secourus que par des fermiers, qu'une mauvaise année met souvent hors d'état de faire aucune aumône, on estime que, pour empêcher la mendicité et procurer aux pauvres un secours assuré, il faudrait d'abord construire un hôpital, et y affecter un revenu assez considérable pour nourrir 50 pauvres. Le fonds pourrait être levé, soit sur les biens-fonds, soit sur les vins qui se vendent dans l'endroit, ou autres denrées qui ne sont point de la première nécessité, comme café, tabac, etc. On pourrait aussi engager les personnes qui font des aumônes en bled à les porter dans une maison marquée, où l'on ferait du pain, dont on donnerait par semaine une certaine mesure et suivant le besoin de chaque individu, pour supplément à ce qui manquerait au travail des personnes robustes pour nourrir leurs familles.

« Par ces arrangements et le maintien des lois sages qui défendent aux pauvres de courir d'une paroisse à l'autre, on pourrait peut-être arrêter le cours de la mendicité. »

« *Observations sur le goémon.* — Les paroissiens de Lannilis ont toujours été dans l'usage de prendre et couper du gouesmon sur les côtes de Landéda et Brouennou. Il paraît qu'en 1723, on leur fit quelque difficulté sur cet objet. En conséquence, le général de Lannilis fit, à celui de Landéda et Brouennou, une sommation prônale et notarisée, afin de savoir leur moyen d'empêchement, et sur la réponse qu'ils firent de n'en avoir aucun, intervint, en 1724, une sentence de l'amirauté, de maintenir l'usage

de Lannilis, usage immémorial fondé sur ce que, depuis le xv^e siècle, les trois paroisses n'en faisaient qu'une. Ce n'est que depuis deux ans que l'amirauté frappe d'amende Lannilis, pour la coupe du guesmon ; mais il y a deux mois qu'on lui a signifié la sentence de 1724 ; nous espérons qu'elle en tiendra compte. »

RECTEURS DE LANNILIS AVANT LE CONCORDAT

Les plus anciens Recteurs de Lannilis, du xiv^e siècle, nous sont connus grâce aux recherches du Père J.-M. Malgorn, O. S. B., dans les registres de l'Université de Paris publiés par le Père Denifle, et dont il a bien voulu nous communiquer le résultat.

1330-1344. C'est d'abord un Even Bohic, professeur de droit à l'Université, signalé en 1330 comme clerc de Léon, conseiller du Doyen et du Chapitre de Paris, qui ne possède que la pauvre paroisse de *Lanna*, au diocèse de Léon, « *pauperem parochialem ecclesiam de Lanna Leonensis diocesis* ».

Le 25 Mars 1335, professeur de droit *in utroque*, il est pourvu d'un canonicat et d'une demi-prébende en la chapelle de Saint-Anian de Paris. L'autre moitié de la prébende était possédée par Robert de Vermon, premier chapelain du Roi, d'où contestation ; mais cette semi-prébende demeura à Even Bohic, jusqu'à sa mort.

Le 29 Mai 1335, Benoît XII accordait à Even Bohic un canonicat avec expectative de prébende ; mais il devait se démettre de la paroisse de *Lanna*. Cette cession n'eut lieu qu'en 1344 (*Actes St-Siège*). Comme on le voit, Even ne résida guère dans la paroisse ; et le 16 Mai 1344, ayant été pourvu d'un canonicat et de la dignité de chantre au Chapitre de Léon, sa paroisse de

Ploediner ou de *Lanna*, valant 50 livres, était donnée, par Clément VI, à Olivier-Yves Ham, quoique Even Bohic, en quittant Lannilis, ait tenté d'éluder la réserve apostolique en résignant sa paroisse à Jean Joncour, du diocèse de Léon, qui, de fait, l'a occupée sous prétexte de certaines lettres apostoliques (1).

Even Bohic mourut le 29 Novembre 1351 (Arch. Nat. LL. 105, p. 548). Il laissait un proche parent, Henri Bohic, professeur comme lui à l'Université de Paris, qui, devant notaire, déclarait qu'il ne se portait pas comme héritier d'Even ; qu'il ne prend pas la charge d'exécuter ses dernières volontés, comme aussi il ne s'y refuse pas, et s'il le fait, c'est en qualité de proche parent « *propinquior carnalis defuncti* ». Il était à Paris depuis au moins 1340, puisque, cette année même, il était témoin du testament d'un comte de Léon (Mor., I, 1411) et commentait les décrétales au cours du matin, en 1348-1349 ; et son texte était entre les mains de tous.

On a confondu facilement ces deux Bohic Even et Henri, professeurs en décret tous deux à Paris, et c'est de ce dernier dont M. Le Vot nous a laissé une notice ; mais Even est mort en 1351, tandis que Henri était l'exécuteur testamentaire d'Even, et chapelain de la chapellenie de Saint-Yves, dont la chapelle ne fut fondée

(1) Le 14 des kalendes de Juin 1344, collatio ecclesie de Plebedenarii alias de Lanna ecclesie Leonensis per assecutionem, ab Eveno Bohic utriusque juris professore, factam de canonicatu et prebenda ac cantorie ecclesie Leonensis, ipsi per Benedictum XII reservatis, apud sanctam sedem vacantis, et quinquaginta librarum Turonensium valorem annuum non excidentis, pro Oliverio Yvone Ham, non obstante quod idem Evenus, ante assecutionem dicte cantorie, molens illudere reservacioni apostolice, dictam parochialem ecclesiam, coram Ordinario resignavit et Johannem Joncour, prefate diocesis, ipsam ecclesiam, pretextu quarundam litterarum apostolicorum, de facto occupaverit (Clément VI, tome XVII, f^o 8^e. — Archives Vaticanes).

à Paris qu'en 1357. Ces Bohic fournirent une dynastie de savants canonistes ou théologiens, car nous pensons bien qu'un autre Even Bohic, vivant en 1383, 1389, religieux carme à Paris, originaire de Bretagne, était bien de la même famille. Il s'intitulait, en 1388, « *religiosus vir frater Evenus Boyc ord. Carmel. studens parisiis bachalaureus formatus in theologia, de Britania oriundus* ».

Mais de ces savants, il n'y en a qu'un qui nous intéresse directement, comme se rattachant à l'histoire de Lannilis, c'est

1330-1335. Even Bohic, recteur de Lannilis.

1374. En Octobre, Grégoire XI revalide la nomination de Yves Maignan ou de *Curia* (Le Lez) comme recteur de « *Plebedyner hodie Lannilis* », faite par l'Evêque de Léon, alors qu'elle était réservée au Saint-Siège.

1465. Décès d'Alain Quibignon, recteur.

1466. Sur la recommandation d'Alain de Coetivy, évêque de Prenest, cardinal de Sainte-Praxède, Paul II nomme recteur de Lannilis Christophe de Penmarc'h, « cher neveu d'Alain, *dilecto nepoti suo*, qui était recteur de Saint-Victor de Grevia, diocèse d'Uzès (Gard) ».

M. de Kerdanet nous a donné les noms des autres Recteurs de Lannilis (*Vie des Saints*, A. G., p. 516) :

1570-1582. Hamon Barbier, de la maison de Kerjean, chanoine de Léon, archidiaque de Quéménédilly, recteur de Lannilis, Plougoulm, Plougar et de plusieurs autres paroisses ; avait fondé à Lannilis 4 obits par an, les lundis après la Toussaint, Noël, Pâques et la Pentecôte.

1582-1584. Jean Meur, Mer ou Mear ; fonda la chapellenie de Kerdroniou.

1584-1587. Guillaume Seveur, Sever ou Cevaër (r. G. 85).

1587-1602. Jean Le Jeune, originaire de Saint-Vougay (G. 229). M. de Kerdanet dit qu'on ne connaît qu'un

acte de son gouvernement, celui d'avoir cédé l'ancienne tombe des Recteurs au S^{er} de Kerouartz.

1602-1657. Goulven L'Hostis, fils d'un fermier des sieurs de Bellingant, dont il favorisa les entreprises sur la chapelle de N.-D. de Trobérrou, comme nous l'avons dit plus haut. Mais comme le portent les registres, « c'était un habile homme qui mettait bien par écrit et était fort curieux des choses de son temps » ; c'est lui qui annota les premiers registres et consigna l'acte de la consécration de l'église, en 1516. M. L'Hostis établit dans son église l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement.

1658-1662. Guillaume Merrien, « qui était doux comme un agneau », porte le registre, ne sentit pas la force de réagir contre les prétentions de certains seigneurs, et notamment contre celles des S^{rs} de Bellingant, et préféra se démettre de sa paroisse et devenir chanoine de Lesneven, où il mourut en 1694.

1662-1677. Yves Gourlay, « homme fort entendu, estimé du grand vicaire M. Even, et fort entreprenant, le contraire de M. Merrien, son prédécesseur ; c'était un grand donneur de bâton et un grand versificateur » (registre de Lannilis) ; il mourut le 6 Avril 1677.

1678-1681. Alain Madec ; c'était un ecclésiastique fort en vue ; n'avait pu résider que six ou sept mois dans sa paroisse, et pendant ce temps il put y donner une mission, la première donnée à Lannilis, et à laquelle il convia comme président M. Louis Quemeneur, recteur de Ploudaniel, qui avait été nommé supérieur du Séminaire de Léon, le 9 Juin 1677 ; mais il ne tarda pas à renoncer à cette charge, et fut remplacé par M. Alain Madec, qui, de ce fait, ne pouvant résider habituellement à Lannilis, se faisait suppléer par M. François Méar et Alain Le Gall. M. Madec finit par se faire ad-

joindre, comme directeur au Séminaire, M. François Méar, son ancien vicaire ; mais cette direction par des prêtres séculiers ne dura pas longtemps. M. Madec, en 1682, ayant été nommé supérieur du Séminaire de la Marine, au Folgoët, céda sa place de supérieur du Séminaire de Léon aux Pères Lazaristes, qui gardèrent le poste jusqu'à la Révolution. En 1687, M. Madec fut remplacé au Folgoat par les Jésuites, et il en profita pour partir pour les missions de Chine, où l'avait déjà précédé M. Louis Quemeneur, qu'il eut la consolation d'assister dans ses derniers moments.

1681-1709. Alain Cariou, « homme du plus grand mérite, nous dit M. de Kerdanet, qui donna une seconde mission à Lannilis. Il mourut en odeur de sainteté, » le 17 Novembre 1709, après avoir résigné sa paroisse à son neveu.

1710-1718. Guy Martin, neveu de M. Cariou, donna une troisième mission à Lannilis, et érigea la confrérie des Trépassés, en 1699.

1718-1736. Jean Perrot, bachelier en théologie de Paris, ancien recteur de Landunvez ; c'est lui qui rédigea les mémoires dont nous avons parlé, contre les prétentions des Srs de Bellingant.

1736-1752. Claude-Marie-Toussaint Gléau, du diocèse de Quimper, donna une quatrième mission en 1750, et permuta sa paroisse de Lannilis avec Jean Le Gléau, recteur de Cléden-Poher, en 1752.

1752-1756. Jean Le Gléau. Mourut le 18 Février 1756.

1756-1772. Jean-François Geslin. Donna sa démission en 1772.

1772-1823. Joseph Le Duc, qui fit rebâtir son église en 1774 ; il était originaire de Sibiril, né le 23 Décembre 1738, et ordonné prêtre le 19 Mars 1763 ; il nous a laissé un long mémoire adressé à M^{sr} de la Marche, vers 1786,

au sujet de la trêve du Brouennou, qu'il était question de supprimer ; il demandait d'annexer à Lannilis une dizaine de villages enclavés, dit-il, dans sa paroisse, comme « les paroisses de l'évêché de Dol le sont dans les autres diocèses de la province ».

LA RÉVOLUTION

Le serment fut refusé, à Lannilis, par les prêtres en fonction, MM. Le Duc, recteur, Le Floch, Bergot, curés. A la lecture du décret réclamant le serment, le 23 Janvier 1791, M. Le Floch ajouta : « *Guëlet a rit penaoz ervez an decret man ar veleyen, da bere ne permetto quet o c'hous-tianç, presta o lé, ne elliant quet na cofess na communia, ober badisianlou, enterramanchou, nac ober fonction public ebet ;* Remarquez que les prêtres qui n'auront pas prêté le serment ne pourront plus, d'après la loi, exercer aucune fonction ». Cette réflexion bien simple indigna un citoyen chatouilleux, qui écrivit aussitôt au Procureur-Syndic de Brest :

« Cette réflexion aussi courte qu'incendiaire, d'un protestant, m'a paru avoir pour but d'insinuer au peuple que nos augustes représentants ont porté la main à l'encensoir. J'ai cru devoir vous donner connaissance de ce fait : une étincelle négligée peut occasionner un incendie » (L. 72).

Une circonstance qui aggravait singulièrement le sens de cette phrase, c'est que des cinq prêtres habitant la paroisse de Lannilis, un seul avait prêté serment, et cet assermenté était interdit depuis plusieurs années.

Cette dénonciation n'émut pas beaucoup le District de Brest, qui se contenta de répondre : « J'avais déjà eu connaissance du discours attribué à M. Floch. Ce discours, à

l'exception de ce qui regarde la confession et la communion, n'offre autre chose que le commentaire assez fidèle du texte même du décret. On peut, à la vérité, supposer à son auteur une intention coupable, mais l'intention seule ne se punit pas. Je ne crois donc pas qu'il y ait lieu à accusation. »

De fait, M. Joseph Le Duc, Jacques-Marie Le Floc'h et Yves Bergot ne tardèrent pas à quitter le pays, et pour éviter d'être saisis, se retirèrent à Jersey, puis en Angleterre, et ne revinrent au pays que vers la fin de 1802.

Un autre prêtre, qui n'avait que le titre de confesseur, demeurait à Lannilis ; c'était M. François-Marie Le Drast, né à Lannilis en 1736 ; il n'avait pas prêté serment, n'y étant pas obligé, et peut-être dut-il à cette circonstance de n'être pas trop inquiété. Mais le 12 Mai 1793, nous lisons cet extrait des registres de la Municipalité :

« Nous, officiers municipaux, nous sommes transportés, avec quatre fusillers, jusqu'en la demeure de François-Marie Le Drast, prêtre non assermenté, située en ce bourg, y avons fait des perquisitions pour devoir l'y trouver, mais inutilement, et avons ordonné de mettre les scellés sur les effets du dit Drast, qu'on considère comme émigré.

« Après quoi, nous nous sommes transportés chez le prêtre Floch, que nous avons aussi rangé dans la classe des émigrés, après avoir fait d'inutiles perquisitions. »

M. Floch devait, en effet, avoir passé en Angleterre ; mais nous retrouvons l'abbé Le Drast comme habitant Lannilis en 1794. Nous croyons qu'il dut mourir avant la fin de la Révolution.

En somme, à Lannilis, comme dans l'ensemble du district de Lesneven, grâce au bon esprit de la population, les prêtres eurent moins à souffrir que dans les autres districts. C'est ainsi que, le 2 Octobre 1795, le Procureur-Syndic du canton écrivait au Procureur-Syndic de Brest :

« Jamais la municipalité de Lannilis ne fera un acte de vigueur pour l'exécution d'une loi envers aucun individu, et surtout contre un prêtre. Je me suis transporté hier chez René Manach (1), prêtre, avec le maire Moyot, pour l'engager à se conformer à la loi du 11 Prairial (demandant la soumission aux lois de la République).

« Après bien des discussions, il a fini par nous dire que, sous deux ou trois jours, il verrait quel parti prendre, et pour ne pas occasionner de rumeur dans sa famille et parmi le peuple, nous avons pris sur nous le parti de le laisser libre. »

Probablement, il ne crut pas devoir faire cette promesse, puisque, en 1798, M. Manach est signalé à Lannilis comme prêtre *insoumis* (L. 94).

CURÉS DEPUIS LE CONCORDAT

1804-1824. Joseph Le Duc ; mort le 15 Décembre.

1824-1838. Yves Bergot, de Lannilis.

1838-1840. Joseph-Marie Mercier, de Crozon.

1840-1848. Jean-Marie Kervoal, de Milizac.

1848-1862. Yves Calvez, de Plouénan.

1862-1884. Jean-Marie Abgrall, de Lampaul-Guimiliau.

1884-1893. Jean-François Corrigou, du Drennec.

1893-1914. François Ollivier, de Saint-Pol de Léon.

1914-1915. Louis Kerboul, de Gouesnou.

1915-1916. Jacques Castel, de Carantec.

1916. Yves Berthou, de Guipavas.

(1) René Manach, né à Lannilis en 1761, prêtre en 1786 ; noté comme insoumis à Lannilis en 1798 ; vicaire, ibidem, en 1804 ; devint recteur de Plougoum ; décédé en 1827.

VICAIRES

1804. Manach.
 1805-1823. Jean Durel.
 1823. Guillaume Le Gad.
 1824-1827. Jean-François-Marie Jézéquel.
 1827-1828. Jean-René Forjanel.
 1828-1831. Jean-Marie Caraes.
 1831-1837. Joseph-Marie Bozec.
 1837-1840. Jean-Marie Croguennoc.
 1840-1848. Pierre-Marie Marc.
 1848-1852. Divy Letty.
 1852-1853. Jean Boucher.
 1853. Corentin Corlosquet ; décédé.
 1853-1855. Guillaume Broch.
 1855-1857. Clet-Marie Berriet.
 1857-1863. Olivier-Marie Roué.
 1863-1866. Jean-Marie Uguen.
 1866-1872. Guillaume Le Sann.
 1872-1877. Joseph-Marie Sagot.
 1877-1879. Ernest-Marie Ollivier.
 1879-1880. Athanase-Herlé Jézéquel.
 1880-1887. Cécilien Péron.
 1887-1891. François-Marie Le Pape.
 1891-1902. Paul-Vincent Ollivier.
 1897-1899. Gabriel Carré.
 1897-1909. François Castrec.
 1899-1901. Jean-Pierre L'Helgoualc'h.
 1901-1915. Jean Roudot.
 1904. François Clec'h.
 1909-1912. François Blanchard.
 1912. Corentin Cleac'h.

FAMILLES NOBLES

Audren, S^r de Kerdrel : *de gueules à 3 tours couvertes d'or, maçonnées de sable ; devise : Tour à tour.*

Bellingant, S^r de Kerbabu : *d'argent à 3 quintefeilles de gueules.*

Bergoet, S^r dudit lieu : *d'argent au chevron de sable chargé de 3 coquilles de même.*

Chastel (du), S^r de Keraldanet : *fascé d'or et de gueules de six pièces ; devise : Ma car Doue.*

Com (du), S^r dudit lieu et de Kerengar : *d'or au pélican en sa piété d'azur.*

Forestier, S^r de Kerosven : *de sable à la bande fuselée d'argent.*

Fosse (de la), S^r dudit lieu : *d'or à la rose de gueules ; devise : Rotat omne fatum.*

Gourio, S^r du Roualze : *d'argent à 3 chevrons d'azur ; devise : Dieu me tue.*

Jollou, S^r de Kerambourg, paroisse de Brouennou.

Keraldanet (de), S^r dudit lieu et du Rascol : *de gueules au chef endanché d'or de 5 pièces.*

Kergorlay (de), S^r de Mescaradec : *vairé d'or et de gueules ; devise : Aide-toi, Kergorlay, et Dieu t'aidera.*

Kerouartz (de), S^r dudit lieu et de Bergoet : *d'argent à la roue de sable accompagnée de 3 croisettes de même ; devise : Tout en l'honneur de Dieu.*

Lansullien (de), S^r de Kerozven : *d'argent à 3 fusées de sable.*

Louet (du), S^r de Treffily et de la Fosse : *fascé de vair et de gueules.*

Mescam (du), S^r de Mescaradec : *d'azur à 3 têtes d'aigle arrachées d'argent, qui est Mescaradec.*

Penchoadic (de), S^r de Kerouzien et de Kerengar : *de sable semé de billettes d'argent, au lion de même sur le tout.*

Penmarc'h (de), S^r de Kerbabu : *d'or à la fasce d'azur accompagnée de 6 pigeons de même ; alias : de gueules à la tête de cheval d'argent ; devise : Prest ve.*

Touronce (de), S^r de Gorrequer : *de gueules au chef endanché d'or, chargé de 3 étoiles de sable ; devise : A bien viendra par la grâce de Dieu.*

Treffily (de), S^r dudit lieu : *d'argent au sautoir de gueules, au bâton d'argent brochant à dextre.*

Trévou (du), S^r de Mescaradec : *d'argent au léopard de sable.*

* * *

En 1674, les marguilliers de la paroisse, faisant leur déclaration pour l'arrière-ban de l'évêché de Léon, nomment les manoirs suivants, parmi lesquels on est surpris de ne pas voir figurer le plus important, Kerouartz :

Rascol-Keraldanet, au comte d'Acigné, demeurant à Paris ;

Kerozven, au S^r de Kerozven, y demeurant ;

Mescaradec, valant 900 l., aux mineurs des feus S^r et dame de Kerleguer, dont le S^r de Tromeur, en Bohars, est le curateur ;

Le Roualle, à M^{me} de Moellien, douairière de Lezireur, demeurant à Moellien, en Cornouaille ;

Trousarc'ban, à la même ;

Bergot, à M^{me} de Kervény, demeurant à Toranéach, près l'église de Saint-Fiacre (Pont-du-Châtel, en Plouider) ;

Kerasquer, au marquis de Coatanfao, demeurant à Morizur, en Saint-Méen ;

Kervelegan, au S^r de Kerbrat le Barzic, de Landerneau ;

Penlan, à François Le Lez ;

Feunteunlez, où demeure le sieur de Kerscau, au S^r de Kerveatoux, de Plouarzel ;

Gorrequear, à M. de Gorrequer, valant 200 l. ;

Kerbabu, à M. de Kerbabu ;

La Motte-Kerouartz et Kergarec, au S^r de la Motte-Kerouartz, y demeurant ;

La maison de la dame douairière de Gorrequer, au bourg ;

Les manoirs de Treffily, la Fosse et Kerengar, à M^{me} de Coatjunval ;

Kerguisquin, à M. du Bois Denis, de Gouesnou, et M. Tréompan, son frère ;

Lanano, au S^r de Lanano, habitant Paris ;

Le Coum, à M^{me} de Coatjunval ;

Kerguisquin, à M^{me} de Tromenec, de Landéda ;

Loddébras, Kerdrel et Leurabémon, au S^r de Kerdrel, de Landunvez (1).

Au siècle précédent, 22 nobles avaient comparu à l'appel des gentilshommes de Lannilis, à la montre de Lesneven, en 1534. Les plus considérables étaient alors :

François du Coum, S^r de Kerengar, homme d'armes. Sa pierre tombale, qui le représente en haut relief, revêtu de son armure, a été transportée du cimetière de Lannilis, où elle gisait depuis la reconstruction de l'église, au Musée de Saint-Louis de Brest ;

Maitre François Kerouartz, S^r dudit lieu ;

Christophe Gourio, S^r du Roualze ;

Tanguy du Coum, S^r dudit lieu ;

Gabriel Keraldanet, S^r du Rascol ;

Olivier le Mescam, S^r de Mescaradec ;

Jean Kerosven, S^r dudit lieu ;

Ollivier Bellingant, S^r de Kerbabu ;

(1) Arch. du château de Lesquiffiou.

Ollivier Audren, Sr de Kerdrel ;
Ollivier Kerouartz, Sr du Bergoet.

Plusieurs des manoirs énumérés plus haut ont disparu ; mais le vieux château de Kerouartz s'élève encore sur la rive gauche de l'Aber-Vrac'h, adossé à ses grands bois qui vont tremper dans l'eau des marées les racines de leurs derniers arbres. Une large avenue de plus d'un kilomètre y conduit de la voie romaine qui reliait Landerneau à quelque oppidum aujourd'hui immergé aux abords du fort Cezon. Le portail extérieur, à portes cavalière et piétonne dont les claveaux sont piquetés, est surmonté de mâchicoulis et défendu par deux tourelles percées d'une double batterie d'embrasures. L'édifice principal, très dignement construit en grand appareil, est du xvii^e siècle ; il est décoré d'une belle porte à pilastres ioniques, tympans triangulaires et urnes, et de lucarnes à frontons. A droite, fait saillie une tour carrée couverte en dôme, avec angles brisés. Une autre tour ronde, amortie aussi en coupole et munie de meurtrières, se dresse à l'angle Nord de l'arrière-façade. Dans la cour, coule une fontaine à édicule de plomb et grande auge dont les coins sont entaillés pour y poser seaux et cruches. La chapelle, située à gauche de l'enceinte, est un élégant édifice du même style que le château.

Quelle est l'origine de ce château et quelle est la date de sa première fondation ? Le seul renseignement que l'on connaisse est une note de M. de Kerdanet, dans *Les Vies des Saints de la Bretagne Armorique*, par Albert Le Grand, édition de 1837, p. 516, note ainsi conçue :

« Il y a des siècles qu'en fouillant d'anciennes ruines, on y trouva les vers suivants :

*« Me quondam Ouarsus miles construxerat anglus,
Me quoque destructam reddidit igne parem.*

« C'est un soldat anglais nommé Ouars qui m'a construit ;
C'est aussi un Anglais qui m'a détruit par l'incendie. »

Dans les salles de ce manoir, on trouve des cheminées monumentales, ornées de colonnes, pilastres et cariatides. Sur le trumeau de la cheminée de la grande salle du premier étage, on lit d'abord la devise des Keroüartz : QVAND . IL . PLAIRA . A . DIEV . 1660 . Puis ce dialogue :

DEMANDE DU PÈRE A L'ENFANT.

« Comme tous tes aïeux, mon fils, n'as-tu l'envie
D'illustrer par tes faits l'honneur de ma maison,
Honoré Dieu surtout et vivre par raison
Pour mériter au ciel une éternelle vie ?

RÉPONSE DE L'ENFANT

Si mes pères ont acquis de l'honneur, du courage,
Des vertus, des degrés par leur grande valeur,
Mon père, assurez-vous que je ne faille cœur,
Pour mériter au ciel un si noble avantage. »

La famille de Kerouartz est connue depuis Macé de Kerouartz, croisé en 1248, que saint Louis chargea, dit-on, de la conduite des convois et machines de guerre de l'armée, en mémoire de quoi il plaça au milieu de son écusson une roue de sable. La filiation établie commence à Hervé, homme d'armes à la solde du pape Grégoire XI contre les Florentins en 1396, et qui fut l'un des héros du fameux combat des dix Bretons contre dix Allemands, où les premiers préludèrent glorieusement aux fastes de l'Yser et de la Marne, en écrasant leurs adversaires. Claude de Kerouartz, chevalier de l'Ordre, épousa Françoise de Kerbic, dame de Coeteozen, et reconstruisit son château vers 1620 ; un de ses frères cadets, Guillaume, fut prieur claustral de Daoulas et recteur de Logonna.

Paul-François Xavier, marquis de Kerouartz, se distingua, au cours des guerres de Louis XIV, comme capitaine de cheveu-légers, puis mestre-de-camp d'un régiment de son nom. Son fils Sébastien-Louis épousa, en 1732, Marie-Jeanne de Kergroadez, héritière du beau château de Kergroadez, en Brélès. Ils n'eurent que deux filles, dont

l'aînée épousa le comte d'Houchin, et la cadette, le président de Kerouartz, issu de la branche de la Motte. Elle eut en partage la terre de Kerouartz, qui appartient actuellement à leur descendant direct, le marquis de Kerouartz, sénateur des Côtes-du-Nord.

Le manoir de Kerbabu, converti en ferme, est une intéressante construction Louis XIII, bâtie en pierres de taille, avec de hautes lucarnes à frontons courbes ou triangulaires coupant la ligne des toitures, et une tourelle ronde à cul-de-lampe sur la façade. L'aile de droite a une belle corniche soutenue de modillons, et des soubassements moulurés. Derrière le corps de logis, s'élève une tourelle carrée couverte en dôme, particularité que l'on retrouve à Kerouartz et à Kerosven. Un magnifique colombier est voisin du manoir. La famille de Bellingant s'est fondue, en 1721, dans Penmarc'h.

Le manoir de Kerdrel, à l'Ouest de la route de Lannilis à Tréglonou, domine, comme son voisin du Roualze, rebâti modernement, le joli estuaire de l'Aber-Benoît. Depuis le ^{xiii}e siècle, il appartient à la famille Audren de Kerdrel, qui compta l'un des siens à la croisade de 1248, et s'honore encore de dom Maur Audren, prieur de Redon, qui fut, sous Louis XIV, l'inspirateur et l'âme de la grande entreprise scientifique et patriotique des Bénédictins bretons, auteurs de ces deux œuvres magistrales : *l'Histoire de Bretagne* et *la Vie des Saints de Bretagne*.
